Conférence Des Directeurs et Doyens STAPS

Liberté • Égalité • Fraternité
République Française

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Comité de Direction Nationale Protection Judiciaire de La Jeunesse

Mercredi 12 juin 2019

Liberté • Égalité • Fraternité
République Française

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Les STAPS en France

https://c3d-staps.fr/les-staps/81-2/

La Conférence des Directeurs et Doyens

https://c3d-staps.fr/

Article 1 :

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 intitulée : Conférence des Directeurs d'Unités, de Départements ou de Divisions de Formation et de Recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives des Universités Françaises, dite Conférence des Directeurs d'U.F.R. S.T.A.P.S.

Article 2 : Cette association a pour but :

1- de coordonner les actions concertées que souhaitent mener en commun les UFR, Départements et Divisions STAPS des universités françaises ou écoles, et servir d'interlocuteur auprès des instances ministérielles et des grands organismes concernés par les APS ;

2- de représenter les formations universitaires françaises au sein du Réseau Européen des Instituts en Sciences du Sport (REISS) et favoriser les échanges internationaux en STAPS ;

3- de représenter les Composantes STAPS au sein du Conseil National du Sport Universitaire (CNSU) et de la Coordination Nationale regroupant l'ensemble des partenaires du « Sport Universitaire » en France et toute autre représentation ;

4- d'apporter un soutien aux structures de Formation et de Recherche en STAPS nouvellement créées pour les vagues d'habilitation, les contrats quadriennaux ou pour toute situation particulière ;

5- d'organiser des regroupements, des manifestations et diffuser tous documents qui permettent une meilleure observation de l'activité de la Filière STAPS, et favorisant un suivi du développement de la Formation et de la Recherche dans le domaine des Sciences du Sport.

La Conférence des Directeurs et Doyens

https://c3d-staps.fr/

Article 1 :

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 intitulée : Conférence des Directeurs d'Unités, de Départements ou de Divisions de Formation et de Recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives des Universités Françaises, dite Conférence des Directeurs d'U.F.R. S.T.A.P.S.

Article 2 : Cette association a pour but :

1- de coordonner les actions concertées que souhaitent mener en commun les UFR, Départements et Divisions STAPS des universités françaises ou écoles, et servir d'interlocuteur auprès des instances ministérielles et des grands organismes concernés par les APS ;

2- de représenter les formations universitaires françaises au sein du Réseau Européen des Instituts en Sciences du Sport (REISS) et favoriser les échanges internationaux en STAPS ;

3- de représenter les Composantes STAPS au sein du Conseil National du Sport Universitaire (CNSU) et de la Coordination Nationale regroupant l'ensemble des partenaires du « Sport Universitaire » en France et toute autre représentation ;

4- d'apporter un soutien aux structures de Formation et de Recherche en STAPS nouvellement créées pour les vagues d'habilitation, les contrats quadriennaux ou pour toute situation particulière ;

5- d'organiser des regroupements, des manifestations et diffuser tous documents qui permettent une meilleure observation de l'activité de la Filière STAPS, et favorisant un suivi du développement de la Formation et de la Recherche dans le domaine des Sciences du Sport.

Les Formations STAPS

Doctorat STAPS

Master STAPS

Année 5 S9/S10 Année 4 S7/S8	**Master STAPS : Activités Physiques Adaptées & Santé (APA-S)**	**MASTER MEEF – PLC1 EPS ou PE**	**Master STAPS : Management du Sport (MS)**	**Master STAPS : Entraînement et optimisation de la performance sportive (EOPS)**	**Master STAPS : Ingénierie et ergonomie de l'activité physique (IEAP) : conception de produits et de services**

Licence STAPS

Année 3 S5/S6	**Activités Physiques Adaptées & Santé (APA-S)**	**Education & motricité (EM)**	**Management du Sport (MS)**	**Entraînement Sportif (ES)**	**Ergonomie, sport et performance motrice**
Année 2 S3/S4	**Activités Physiques Adaptées & Santé (APA-S)**	**Education & motricité (EM)**	**Management du Sport (MS)**	**Entraînement Sportif (ES)**	**Ergonomie, sport et performance motrice**

Année 2 S3
Année 1 S1 & S2

Tronc commun
Sciences et activités physiques et sportives
Anatomie – Physiologie – Sociologie – Psychologie – Biomécanique – Droit – Histoire

Insertion professionnelle des diplômés STAPS

Licences STAPS tous parcours
(enquête GAREF 2018)

Situation en 2018

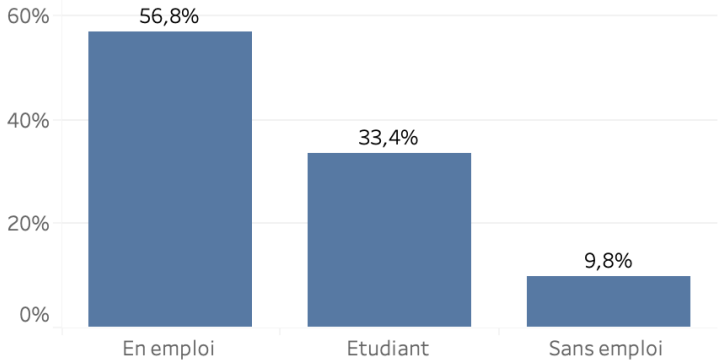

Secteur d'emploi

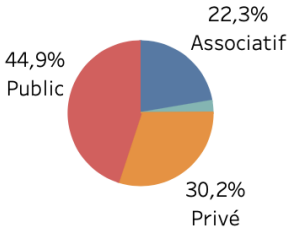

Salaire mensuel net

1 556 €

Délai de recrutement

3,5
mois

Contrat de travail

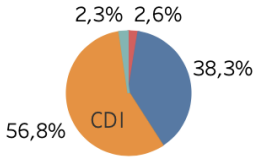

Domaine d'activité

Temps de travail

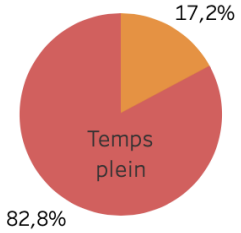

Les Parcours STAPS « PJJ »

Doctorat STAPS

Master STAPS

Année 5 S9/S10	Master STAPS : Activités Physiques Adaptées & Santé (APA-S)	MASTER MEEF – PLC1 EPS ou PE	Master STAPS : Management du Sport (MS)	Master STAPS : Entraînement et optimisation de la performance sportive (EOPS)	Master STAPS : Ingénierie et ergonomie de l'activité physique (IEAP) : conception de produits et de services
Année 4 S7/S8					

Licence STAPS

Année 3 S5/S6	Activités Physiques Adaptées & Santé (APA-S)	Education & motricité (EM)	Management du Sport (MS)	Entraînement Sportif (ES)	Ergonomie, sport et performance motrice
Année 2 S3/S4	Activités Physiques Adaptées & Santé (APA-S)	Education & motricité (EM)	Management du Sport (MS)	Entraînement Sportif (ES)	Ergonomie, sport et performance motrice
Année 2 S3 / Année 1 S1 & S2	Tronc commun Sciences et activités physiques et sportives Anatomie – Physiologie – Sociologie – Psychologie – Biomécanique – Droit – Histoire				

Insertion professionnelle des diplômés STAPS

Licence STAPS parcours « activités physiques adaptées et santé »
(enquête GAREF 2018)

Situation en 2018

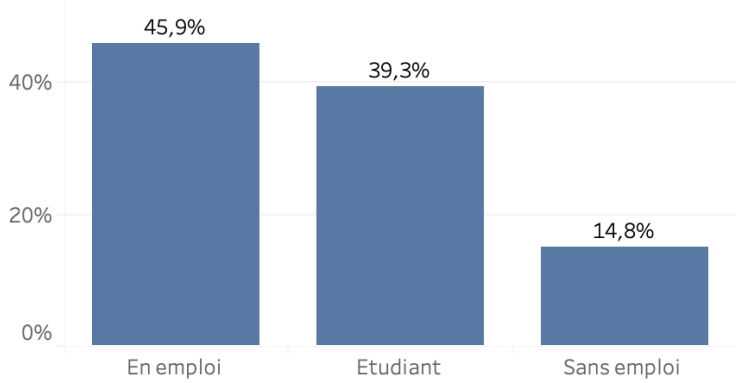

Secteur d'emploi

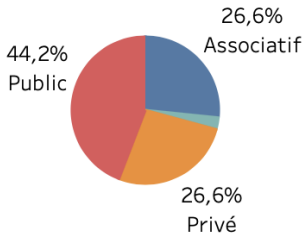

Salaire mensuel net

1 385 €

Délai de recrutement

3,3
mois

Contrat de travail

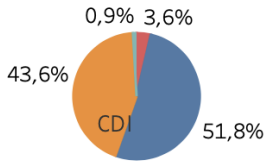

Domaine d'activité

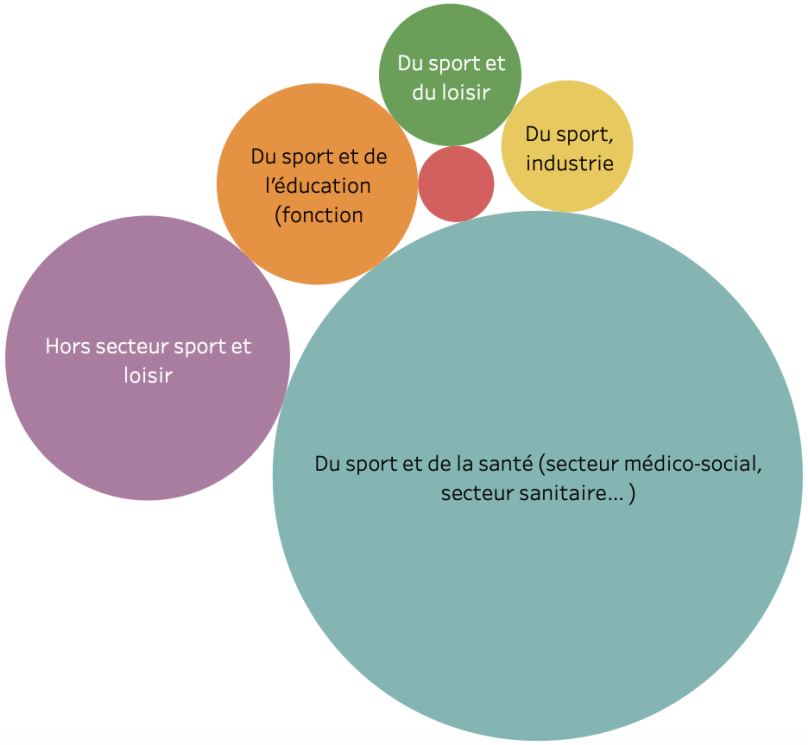

Temps de travail

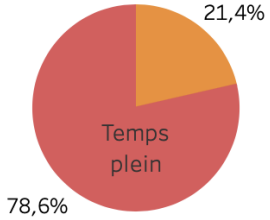

Insertion professionnelle des diplômés STAPS

Licences STAPS
parcours éducation et motricité
(enquête GAREF 2018)

Situation en 2018

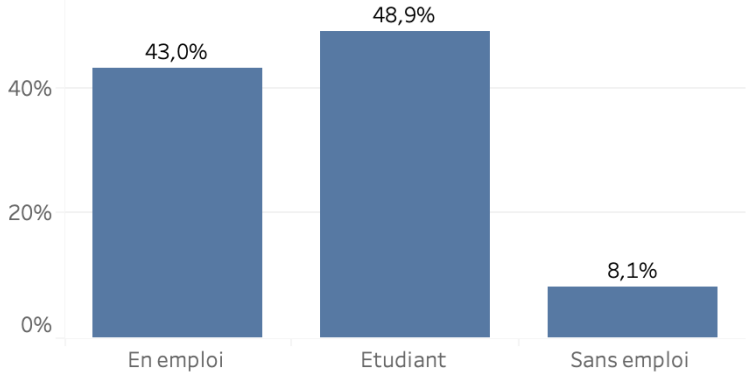

Secteur d'emploi

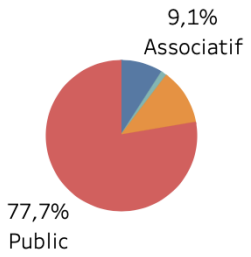

Salaire mensuel net

1 489 €

Délai de recrutement

4,8
mois

Contrat de travail

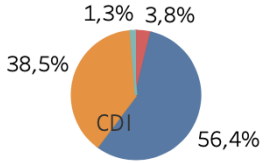

Domaine d'activité

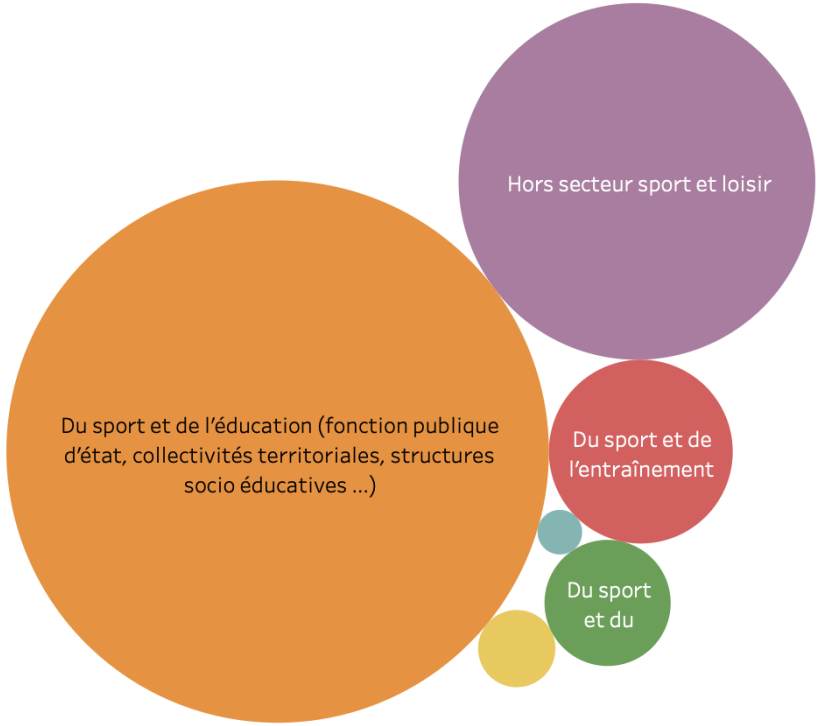

Temps de travail

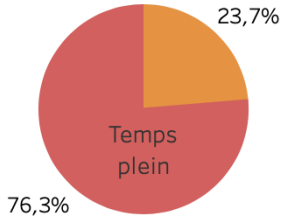

Des blocs appropriés de compétences STAPS

Bloc 4 : Positionnement vis à vis d'un champ professionnel

4-4. Connaitre et comprendre le secteur d'intervention pour donner sens à ses actions et son projet et pour interagir avec les partenaires éducatifs participant aux projets de territoire.

4-5. Exploiter - Identifier, sélectionner et mobiliser - diverses ressources spécialisées pour analyser l'environnement professionnel et documenter un sujet sociétal dans le champ du sport, de l'éducation et de l'activité physique.

Des blocs appropriés de compétences STAPS

Bloc 4 : Positionnement vis à vis d'un champ professionnel

4-4. Connaitre et comprendre le secteur d'intervention pour donner sens à ses actions et son projet et pour interagir avec les partenaires éducatifs participant aux projets de territoire.

4-5. Exploiter - Identifier, sélectionner et mobiliser - diverses ressources spécialisées pour analyser l'environnement professionnel et documenter un sujet sociétal dans le champ du sport, de l'éducation et de l'activité physique.

Bloc 5 : Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

5-1. Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation sportive et d'une structure éducative pour s'adapter et prendre des initiatives.

5-2. Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale de toute action éducative et les règles de l'engagement professionnel.

5-3. Coordonner son action avec l'équipe d'enseignants et d'intervenants au service du projet et des publics.

5-4. Se mettre en recul d'une situation, s'auto évaluer et se remettre en question pour apprendre.

Bloc 6 « Analyse d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive ainsi qu'à l'éducation physique et sportive d'un groupe de sujets et d'une organisation en mobilisant une culture technique, pratique, didactique et technologique approfondie des APSA".

6-1. Établir un diagnostic de l'activité de toute personne ou d'un groupe, y compris en situation de handicap ou à besoins particuliers en mobilisant des concepts scientifiques pluridisciplinaires, des modèles théoriques et méthodologiques concernant les activités physiques et/ou sportives (AP/S), la motricité spécifique et les capacités de chacun. (APAS).

6-3. Articuler le diagnostic avec l'analyse de l'environnement éducatif et sportif, en mobilisant des concepts scientifiques pluridisciplinaires et des modèles théoriques et méthodologiques concernant cet environnement.

Des blocs appropriés de compétences STAPS

Bloc 7 : Elaboration et planification de séquences et de programmes d'activités et de situations d'éducation physique et sportive visant la transformation d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive (personne ou structure) (EM).

7-4. Prévoir et problématiser ses interventions éducatives et pédagogiques en mobilisant des concepts scientifiques pluridisciplinaires concernant les activités physiques sportives et artistiques, l'éducation physique, ainsi que l'environnement matériel, institutionnel, politique, social et humain du système sportif et du système éducatif.

Bloc 7 "Co-construction et planification d'un programme d'activités indivualisé d'intervention en APA, visant la transformation d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive et à la santé (personne ou structure) (APAS).

Bloc 8 : Encadrement de séances collectives d'activité physique et/ou sportive « tout public » en mobilisant une expérience approfondie de la pratique des Activités Physiques Sportives et Artistiques.

Bloc 9 : Enseignement de l'Activité Physique Adaptée.

9-1. Concevoir, mettre en œuvre et adapter un projet d'APA visant l'optimisation des capacités physiques, psychologiques, cognitives et sociales.

9-2. Concevoir des programmes personnalisés d'intervention pour des personnes à besoins spécifiques et les mettre en œuvre.

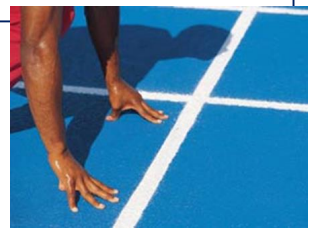

Bloc 10 " Conduite de projet et enseignement d'une pluralité d'APSA dans des organisations socio-éducatives" (EM).

Bloc 10 : Développement de la santé et du bien être par les Activités Physiques Sportives et Artistiques pour tout type de public, notamment à besoins particuliers (APAS).

10-1. Concevoir, mettre en œuvre et adapter un projet dédié à l'éducation pour la santé et le bien être par les APSA en fonction des publics et des cadres d'exercice.

Compétences de l’éducateur PJJ

Conduite des interventions éducatives dans un cadre judiciaire

- Mettre en œuvre selon l’unité :
  - des actions d’éducation dans un cadre pénal,
  - des situations d’apprentissage en considération du rythme de chaque jeune.
- Contribuer à la prise en charge collective d’un groupe de jeunes.
- Mettre en œuvre la prise en charge éducative dans le cadre d’une condamnation ou d’une détention provisoire.
- Mettre en œuvre des activités socio-éducatives en binôme avec le surveillant de l’administration pénitentiaire.
- Rechercher et favoriser l’implication du mineur et de ses représentants légaux dans l’intervention éducative.
- Faciliter la socialisation progressive du mineur.

Compétences de l'éducateur PJJ

Conduite des interventions éducatives dans un cadre judiciaire

- Mettre en œuvre selon l'unité :
  - des actions d'éducation dans un cadre pénal,
  - des situations d'apprentissage en considération du rythme de chaque jeune.
- Contribuer à la prise en charge collective d'un groupe de jeunes.
- Mettre en œuvre la prise en charge éducative dans le cadre d'une condamnation ou d'une détention provisoire.
- Mettre en œuvre des activités socio-éducatives en binôme avec le surveillant de l'administration pénitentiaire.
- Rechercher et favoriser l'implication du mineur et de ses représentants légaux dans l'intervention éducative.
- Faciliter la socialisation progressive du mineur.

Bloc 6 STAPS

Bloc 5 STAPS

Bloc 7 STAPS

Bloc 10 STAPS

Compétences de l'éducateur PJJ

Bloc 4 STAPS

Bloc 5 STAPS

Évaluation et restitution de l'intervention

- Évaluer le projet éducatif individualisé du mineur.
- Échanger sur l'intervention éducative avec les partenaires dans le respect des droits du mineur et de sa famille.
- Restituer les contenus de l'intervention éducative au mineur et à sa famille.

Bloc 6 STAPS

Bloc 7 STAPS

Conduite des interventions éducatives dans un cadre judiciaire

- Mettre en œuvre selon l'unité :
  - des actions d'éducation dans un cadre pénal,
  - des situations d'apprentissage en considération du rythme de chaque jeune.
- Contribuer à la prise en charge collective d'un groupe de jeunes.
- Mettre en œuvre la prise en charge éducative dans le cadre d'une condamnation ou d'une détention provisoire.
- Mettre en œuvre des activités socio-éducatives en binôme avec le surveillant de l'administration pénitentiaire.
- Rechercher et favoriser l'implication du mineur et de ses représentants légaux dans l'intervention éducative.
- Faciliter la socialisation progressive du mineur.

Bloc 8 STAPS

Bloc 9 STAPS

Bloc 10 STAPS

Participation à l'organisation et au fonctionnement institutionnels

- S'impliquer dans l'élaboration du projet de service et dans celle du projet pédagogique de l'unité.
- Exercer ses fonctions en interdisciplinarité
- Représenter l'unité, le cas échéant, le service lors des interventions auprès des partenaires.
- Favoriser le développement d'actions partenariales.
- Contribuer, selon l'unité, à la mise en œuvre d'actions de prévention notamment dans le cadre des politiques publiques.

Spécificités du diplômé STAPS

Régulation par le sport / APS

Adaptabilité et dynamisme

Expérience avec les jeunes

Capacité de communication

Travail en équipe

Gestion de groupe

Création de situation d'apprentissage

Approche pluridisciplinaire

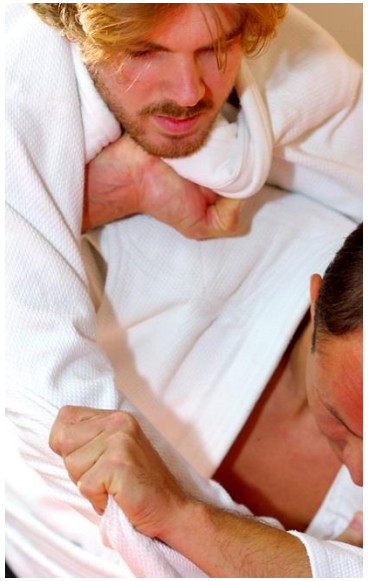

Prise d'initiative

Gestion de projet éducatif

Autour de quelques objectifs opérationnels

Texte de cadrage commun
(déclinaison locale)

Rencontres territoriales

Formations

Insertion professionnelle

Communication

Organisation d'évènements sportifs

Autres …

Suivi des actions

Partenariat UFR-STAPS /DPJJ Déclinaison Grand Est

Concerne 3 UFR spécialité « Activité Physique Adaptée » sur l'Interrégion Grand Est :
- UFR STAPS Nancy : Départements : 54 / 55 / 88 / 52 /10
- UFR STAPS Metz : Départements : 54 / 57
- UFR STAPS Strasbourg : Départements : 67 / 68

Ce partenariat concerne 4 territoires sur 5 et 8 départements sur 10.

- Étant entendu que la dispersion des candidats sur les territoires reste aléatoire.
- A noter : L'UFR STAPS de Reims ne propose pas la spécialité APA.

A formaliser au courant de l'automne 2019 (convention UFR/DIR) :

- Volumétrie des accueils des stages STAPS par UFR en lien avec les DT ;
- Modalités d'information et d'intervention auprès des étudiants ;
- Modalités de communication des informations sur les concours et les emplois d'été

Projet de partenariat en 3 axes sur les 3 années de la licence STAPS APA

	Licence 1	Licence 2	Licence 3
Informer	**Information sur les métiers** du social portée par des professionnels de la PJJ (issus de la filière STAPS) + DT : ⇨ **Devenir Éducateur**	**Information sur les carrières de la PJJ** portée par des professionnels de la PJJ (issus de la filière STAPS) + DRH : ⇨ **Devenir Éducateur de la PJJ** (Recrutement, concours, formation, rémunération, développement de carrière…)	
Accueillir		**Accueil de stage** « découverte de l'environnement institutionnel » (20 h) : ⇨ Découverte des structures PJJ ; ⇨ Découverte des publics PJJ ; ⇨ Découverte des modes de prise en charge des publics ; ⇨ Accueil séquentiel sur le modèle des *« stages d'observation des lauréats du concours classique »*	**Accueil de stage** « d'expérimentation » ⇨ Projets menés par les étudiants en direction des publics accueillis dans les structures sur un trimestre (50h) ; ⇨ Projet étudiant en lien avec les projets de service et d'unité ; ⇨ Accueil possible en hébergement et en UEAJ.
Expérimenter			**Recrutement / donner une première expérience professionnelle à des étudiants :** Emploi d'été de 2 mois (Juillet/ Aout) dans les structures d'hébergement de l'interrégion. ⇨ Sur la base de projets d'activité. ⇨ Travail de jour ou de WE en doublon avec les professionnels de la structure. ⇨ Pas de travail de nuit, pas de référence éducative. Volumétrie 2019 : 6 emplois.
Recruter par concours	**Information Concours tout au long de l'année.** **Accueil en PTF sur les sessions de préparation aux épreuves des concours (à confirmer).**		